

03.12.2003 - 07:00 Uhr

comparis.ch: Hit parade 2004 de l'assurance-automobile

Zurich (ots) -

La plupart des compagnies d'assurance-automobile vont augmenter leurs primes responsabilité civile et casco début 2004. Les assurés concernés par la hausse ont jusqu'à la fin de l'année pour résilier leur contrat actuel. Les automobilistes ont tout intérêt à comparer les offres des différentes compagnies pour leurs propres données. Comme le montre une enquête du site internet comparatif, comparis.ch, ce sont le profil du conducteur et le type de véhicule qui déterminent la compagnie d'assurance-automobile idéale pour l'année à venir.

La hausse des primes maladie est à peine digérée que déjà pointe le prochain coup de griffe dans le budget des ménages : rouler en voiture reviendra plus cher l'an prochain car beaucoup de compagnies d'assurance-automobile vont augmenter leurs primes responsabilité civile et casco pour 2004. Les primes pour l'an prochain doivent arriver ces jours-ci dans les boîtes aux lettres des assurés.

Comparatif des primes à la carte

Les assureurs de véhicules à moteur fixent les primes en fonction du profil du demandeur. Ainsi, avec le même véhicule, la prime responsabilité civile d'un jeune conducteur peut être trois à quatre fois plus élevée que celle d'une automobiliste suisse expérimentée. Le type de véhicule et l'historique en matière d'accidents pèsent également sur le montant des primes responsabilité civile et casco.

Le site internet comparatif, comparis.ch, s'est procuré les primes responsabilité civile et casco complète de treize compagnies d'assurances importantes en Suisse dans trois cantons et pour 4 profils de conducteurs, avec chaque fois quinze véhicules différents. Neuf compagnies ont été comparées et environ 1'620 calculs de prime réalisés (cf. tableaux plus bas).

Pour établir un classement général et pour les ordonner par profil, le classement moyen de chaque compagnie a été calculé sur les 15 véhicules et pour les trois cantons : dans le classement général, Winterthur occupe ainsi la première place avec 3.2 points, devant Generali avec 4.2. Dans le profil "Père de famille" Coop Assurances est en tête avec 2.1 points, cette fois devant Winterthur. Pour une célibataire de 30 ans, c'est Zuritel qui se révèle être la variante la moins chère, suivie de très près par Generali. Un célibataire du même âge aura en revanche le meilleur tarif avec Winterthur.

Pour les catégories à primes particulièrement critiques, les nouveaux conducteurs à fort risque, la Zurich se place nettement en tête avec 1.4 points, devant le TCS avec 3.5. Un jeune conducteur de 20 ans paiera chez la Zurich 1 940 francs par an pour être complètement couvert et 1 500 francs de plus chez Coop Assurances, dernière du classement. Puisqu'il est obligatoire d'être membre du TCS pour pouvoir contracter son assurance-automobile auprès de TCS Assurances, la cotisation de 97 francs a été rajoutée à la prime dans les calculs. Sans ce montant, l'assurance TCS se serait classée parmi les premières.

Les causes des augmentations de prime 2004

Il y a longtemps que l'indemnisation des dommages, les provisions et les coûts de gestion sont plus élevés que les rentrées de primes dans les comptes des compagnies d'assurance. Au fil de la libéralisation du système d'assurance et sous la pression de la concurrence toujours plus vive entre compagnies d'assurance, les primes ont, en plus, constamment baissé. Dans les années d'euphorie boursière, les revenus manquants pouvaient être couverts par les gains en Bourse et par les réserves d'alors. Avec l'effondrement de la Bourse, les comptes des assurances ont commencé à ne plus tomber juste.

Qu'est-ce qui attend les automobilistes ?

Le sondage de comparis.ch auprès des compagnies d'assurance-automobile indique que les assurances Alpina, Auto TCS, Axa, Bâloise, Coop, Garanta, Helvetia Patria, La Suisse, La Mobilière, Zurich et Zuritel ont ajusté leurs primes depuis peu ou vont les ajuster début 2004. Les compagnies La Nationale et Allianz Suisse n'augmenteront pas leurs tarifs. Aucune indication n'est encore disponible pour les autres compagnies.

Quand est-il possible de résilier son assurance ?

La police d'assurance actuelle peut en général être résiliée avec un préavis de 3 mois lorsqu'elle arrive à échéance ou alors dès maintenant, si les primes sont ajustées, avec effet à la fin de l'année.

Comparer les assurances en vaut la peine

Entre compagnies d'assurance, les garanties diffèrent très peu. Il est donc profitable de ne pas accepter fatalement l'augmentation de sa prime d'assurance-automobile mais de chercher le partenaire le moins cher pour son propre profil parmi les nombreux assureurs. L'expérience de comparis.ch a montré que l'économie sur les primes pouvait s'élever jusqu'à 40 %. Les internautes comparant leur assurance-automobile sur www.comparis.ch peuvent télécharger le Guide pratique de l'assurance-automobile par comparis.ch en format PDF. Il contient des informations détaillées sur les assurances-automobile, entre autres sur les préavis et les dates de résiliation, compagnie par compagnie.

comparis.ch - Hit parade 2004 de l'assurance-automobile

Classement général

compagnie	points
-----------	--------

Winterthur	3.2
Generali	4.2
Zuritel	4.6
Bâloise	4.7
Coop	5.0
Zurich	5.1
TCS*	5.2
Vaudoise	5.7
Nationale	7.4

père de famille		célibataire (femme)	
compagnie	points	compagnie	points

Coop	2.1	Zuritel	3
------	-----	---------	---

Winterthur	2.4	Generali	3.1
Zuritel	3.8	Winterthur	3.7
Bâloise	5.1	Coop	4.3
Zurich	5.1	Bâloise	4.9
Generali	5.8	Vaudoise	5.4
TCS*	6.2	TCS*	6.4
Vaudoise	6.8	Zurich	6.5
Nationale	7.6	Nationale	7.7

célibataire (homme) nouveau conducteur

compagnie points compagnie points

Winterthur	2.5	Zurich	1.4
Baloise	3.7	TCS*	3.5
Generali	4.2	Generali	3.7
Coop	4.4	Winterthur	4.1
TCS*	4.5	Zuritel	4.8
Vaudoise	4.9	Baloise	5
National	6.5	Vaudoise	5.7
Zuritel	6.7	National	7.8
Zurich	7.6	Coop	9

Type de demandes d'offre

Pour la Nationale et Generali, il s'agit d'offres sur papier. Pour les autres compagnies figurant dans les classements, les primes ont été calculées en ligne.

Il est obligatoire d'être membre du TCS pour pouvoir contracter son assurance-automobile auprès d'Auto TCS ; la cotisation de 97 francs a donc été rajoutée à la prime dans les calculs.

Contact:

Maurizio Mancinone
 Chef de service Assurances
 Tél. +41/43/343'13'48
 Fax +41/1/360'52'72
 E-mail: info@comparis.ch,
 Internet: www.comparis.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100469706> abgerufen werden.